



Illustration d'une rente immédiate



Rentier : Rentier

N° de soumission : D04V8P

Préparée en date du : 3 mars 2026

À propos de l'Assurance vie Équitable du Canada: Depuis 1920, les gens confient leur protection financière à l'Assurance vie Équitable. Comptant parmi les compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada, l'Assurance vie Équitable se consacre uniquement à ses titulaires de contrat. Toutes ses actions sont axées sur la prestation d'un service personnalisé, la sécurité et le mieux-être.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est une société membre d'Assuris. Assuris est une société à but non lucratif qui protège les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. De plus amples renseignements au sujet d'Assuris sont disponibles sur le site www.assuris.ca ou en téléphonant au numéro 1 866 878-1225.

Le logo du phare, l'Équitable et l'Assurance vie Équitable du Canada sont tous des marques de commerce de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

La présente illustration repose sur les renseignements fournis et mentionnés dans cette illustration. Toute modification apportée aux renseignements pourrait donner lieu à un changement des montants de revenu mentionnés dans cette illustration.

Renseignements sur la rente

Rentier principal : Rentier
Sexe : Homme
Date de naissance : 3 mars 1961
Âge actuel : 65
Province : Québec (Qc.)

Renseignements sur la rente

Type de rente : Rente viagère
Type de garantie : 10 ans
Type de fonds : REER

Date de souscription : 3 mars 2026
Date du paiement initial : 3 avril 2026

Renseignements sur le revenu de rente

Montant de la prime unique	Mensuellement Montant du paiement de revenu	Mensuellement Portion imposable	Montant total du paiement de revenu garanti
100 000,00 \$	567,14 \$	567,14 \$	68 056,80 \$

Une rente viagère offre une prestation de revenu garanti périodique à vie au rentier. En plus d'un revenu à vie, vous avez aussi la possibilité, à l'établissement du contrat, de choisir une période de garantie en fonction de votre âge au moment de la demande de souscription. Si vous décédez à la fin de la période de garantie, un choix peut être fait afin que les paiements continuent d'être versés à votre bénéficiaire ou convertis en une somme forfaitaire. Si la rente est souscrite avec des fonds enregistrés, la prestation de décès doit être versée en une somme forfaitaire si le bénéficiaire n'est pas votre conjoint.

En cas de décès du rentier pendant la période différée (c.-à-d. une fois que la prime ait été payée, mais avant que les paiements de la rente ne débutent), le montant total de la prime originale sera remboursé

Sommaire du revenu

Année	Âge du rentier principal	Mensuellement Montant du paiement de revenu	Revenu annuel au cours de l'année civile	Revenu annuel accumulé	Portion imposable annuellement
2026	65	567,14 \$	5 104,26 \$	5 104,26 \$	5 104,26 \$
2027	66	567,14 \$	6 805,68 \$	11 909,94 \$	6 805,68 \$
2028	67	567,14 \$	6 805,68 \$	18 715,62 \$	6 805,68 \$
2029	68	567,14 \$	6 805,68 \$	25 521,30 \$	6 805,68 \$
2030	69	567,14 \$	6 805,68 \$	32 326,98 \$	6 805,68 \$
2031	70	567,14 \$	6 805,68 \$	39 132,66 \$	6 805,68 \$
2032	71	567,14 \$	6 805,68 \$	45 938,34 \$	6 805,68 \$
2033	72	567,14 \$	6 805,68 \$	52 744,02 \$	6 805,68 \$
2034	73	567,14 \$	6 805,68 \$	59 549,70 \$	6 805,68 \$
2035	74	567,14 \$	6 805,68 \$	66 355,38 \$	6 805,68 \$
2036	75	567,14 \$	6 805,68 \$	73 161,06 \$	6 805,68 \$
2037	76	567,14 \$	6 805,68 \$	79 966,74 \$	6 805,68 \$
2038	77	567,14 \$	6 805,68 \$	86 772,42 \$	6 805,68 \$
2039	78	567,14 \$	6 805,68 \$	93 578,10 \$	6 805,68 \$
2040	79	567,14 \$	6 805,68 \$	100 383,78 \$	6 805,68 \$
2041	80	567,14 \$	6 805,68 \$	107 189,46 \$	6 805,68 \$
2042	81	567,14 \$	6 805,68 \$	113 995,14 \$	6 805,68 \$
2043	82	567,14 \$	6 805,68 \$	120 800,82 \$	6 805,68 \$
2044	83	567,14 \$	6 805,68 \$	127 606,50 \$	6 805,68 \$
2045	84	567,14 \$	6 805,68 \$	134 412,18 \$	6 805,68 \$
2046	85	567,14 \$	6 805,68 \$	141 217,86 \$	6 805,68 \$
2047	86	567,14 \$	6 805,68 \$	148 023,54 \$	6 805,68 \$
2048	87	567,14 \$	6 805,68 \$	154 829,22 \$	6 805,68 \$
2049	88	567,14 \$	6 805,68 \$	161 634,90 \$	6 805,68 \$
2050	89	567,14 \$	6 805,68 \$	168 440,58 \$	6 805,68 \$
2051	90	567,14 \$	6 805,68 \$	175 246,26 \$	6 805,68 \$
2052	91	567,14 \$	6 805,68 \$	182 051,94 \$	6 805,68 \$
2053	92	567,14 \$	6 805,68 \$	188 857,62 \$	6 805,68 \$
2054	93	567,14 \$	6 805,68 \$	195 663,30 \$	6 805,68 \$
2055	94	567,14 \$	6 805,68 \$	202 468,98 \$	6 805,68 \$
2056	95	567,14 \$	6 805,68 \$	209 274,66 \$	6 805,68 \$

- Les renseignements relatifs aux paiements pour 31 années civiles sont affichés aux fins d'illustration seulement, en fonction des renseignements contenus dans la présente illustration.

Veuillez consulter la page suivante pour des renseignements concernant cette illustration.

Renseignements importants

- La présente illustration et le taux d'intérêt, le montant de paiement de revenu annuel, la portion imposable ainsi que le paiement de revenu total garanti sont tous sous réserve d'une vérification, d'une approbation et de l'acceptation par l'assurance vie Équitable suivant la réception de cette illustration et de la demande de souscription de rente au siège social de l'Assurance vie Équitable.
- La présente illustration n'est qu'une illustration et ne fait pas partie intégrante de la demande de souscription d'un contrat de rente.
- Cette illustration présume que la rente n'est pas utilisée dans le cadre d'une entente de financement parallèle. Il s'agit d'une entente où l'argent est emprunté pour le montant de la prime unique, le montant du paiement de revenu sert à payer les primes en vertu d'un contrat d'assurance, et ni la rente ou le contrat d'assurance ou les deux ne sont cédés au prêteur.
- La présente illustration suppose que tous les renseignements fournis à l'Assurance vie Équitable et indiqués dans cette illustration respectent la loi sur les pensions applicable.
- Toute portion imposable annuellement illustrée repose sur notre compréhension de la version courante de la loi de l'impôt sur le revenu et pourrait faire l'objet de modifications. Toute modification apportée à la loi de l'impôt sur le revenu pourrait affecter l'imposition du contrat de rente. Le montant de la portion imposable annuellement démontré pour les rentes prescrites présume que la rente est admissible comme rente prescrite. La rente souscrite courante pourrait ne pas être admissible au traitement fiscal illustré.
- La date d'entrée en vigueur d'un contrat de rente sera déterminée lorsque le siège social de l'Assurance vie Équitable aura reçu le montant de la prime unique et lorsqu'un contrat de rente est établi.
- La présente illustration ne constitue pas un contrat de rente.
- Les dispositions d'un contrat de rente, si elles sont établies, prévaudront dans tous les cas.
- Les contrats de rente ne peuvent être modifiés ou rachetés après leur établissement.
- Le montant du paiement de revenu garanti sera versé jusqu'au (la « date de la garantie de paiement »). Le montant total du paiement de revenu garanti sera versé au rentier ou au survivant des corentiers jusqu'à la date de la garantie de paiement. Si le rentier ou le survivant des corentiers décède avant la date de la garantie de paiement, le solde du montant du paiement de revenu ou la valeur actualisée du solde sera versée au bénéficiaire. Une fois que la date de la garantie de paiement a été atteinte, le montant du paiement de revenu ne sera versé que si le rentier ou le survivant des corentiers est toujours en vie. Le montant du paiement de revenu ne sera plus versé à la date du décès du rentier ou du survivant des corentiers survenu après la date de la garantie de paiement. Il n'existe aucune garantie liée au montant du paiement de revenu après la date de la garantie de paiement.